

N° 24T11

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE : 8.3 Voirie

OBJET : Travaux de raccordement suite à la pose de réseaux souterrains. Création de fouilles au niveau du poste et du coffret

Avenue De Gaulle / Chemin de Saint Pierre

A compter du 03/08/2024 jusqu'au 28/09/2024

PROLONGATION

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 relative à la redevance pour l'occupation du domaine public – actualisation et création de nouveaux tarifs,
Vu l'arrêté N°24T168 du 18 juin 2024 relatif aux travaux de raccordement suite à la pose de réseaux souterrains. Création de fouilles au niveau du poste et du coffret Avenue de Gaulle / Ch St Pierre

CONSIDÉRANT la demande initiale du pétitionnaire : **TORRES, avenue Camille Pelletan – 13220 LA MEDE** pour le compte de : **ENEDIS**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

CONSIDÉRANT la demande de prolongation du pétitionnaire en date du 26 juillet 2024, pour une durée de cinquante jours supplémentaires.

ARRÊTE :

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à poursuivre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions annexes.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le **08 AOÛT 2024**

Le Maire,
Eric Le Dissès

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.



24T211

ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION



En date du **08 AOUT 2024**

LOCALISATION DE LA DEMANDE

Avenue DEGAULLE / Chemin de Saint-Pierre

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ... TORRES

Adresse Avenue Camille Pelletan BP16 13220 LA MEDE

Tél./FAX 04 42 07 08 86

Mail djamila.benstaali@sarl-torres.com

POUR LE COMPTE DE ENEDIS

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

Du 03/08/2024 au 28/09/2024

Durée des travaux: 50 jours

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Raccordement suite à la pose de réseaux souterrains
Création de fouilles au niveau du poste et du coffret

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

30 KM/h

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT TRICOLORE SI BESOIN

CHAUSSEE RETRECIE

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

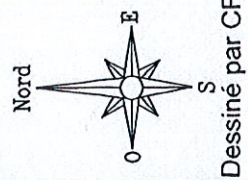
PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION NACELLE

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques



LEGENDE :

Périmètre PNRQAD

